

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 17 décembre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Marc BENZI - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD représenté par Pierre PENE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Claude FRIGANT - Roland GIBERTI - Roland POVINELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 028-1089/07/BC

■ Euroméditerranée - Démolition de la passerelle d'accès au viaduc A55 à Marseille (2ème arrdt) - Approbation d'une convention entre la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF), le Réseau Ferré de France (RFF) et Marseille Provence Métropole
DIFRA 07/568/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° VOI 14/772/BC du 9 octobre 2006, le Bureau de la Communauté a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à la démolition de la passerelle d'accès au viaduc A55, boulevard de Dunkerque et à la création d'une bretelle.

L'opération de démolition de cette passerelle, nécessite la réalisation de travaux en surplomb, ou à proximité du Tunnel de Lajout et des emprises ferroviaires de la Société Nationale des Chemins de Fers – Réseau Ferré de France.

C'est pourquoi, il est proposé d'établir une convention entre MPM et la S.N.C.F - R.F.F. ayant pour objet de définir les modalités techniques et financières des travaux de démolition, suivant les procédures de sécurité inhérente à ce type de travaux.

Le montant à la charge de la Communauté urbaine s'élève à 14 642,40 € HT soit 17 512,31 € T.T.Cet s'inscrit dans l'Autorisation de Programme de l'opération.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics, ;
- L'arrêté Préfectoral en date du 7 Juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine ;
- La délibération n° FAG 22/129/CC du 31 Mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président, modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 Juin 2006 ;
- La délibération n° VOI 14/772/BC du 9 octobre 2006.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de démolir la passerelle A55 au droit du Tunnel Lajout, domaine S.N.C.F. – R.F.F.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et la S.N.C.F.(R.F.F.) relative aux dispositions techniques et financières liées à la démolition du viaduc A55, tant à proximité qu'en surplomb des voies ferrées.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer la convention ci-annexée ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Numéro d'opération : 2005/0009 – Nature : 20418 Fonction :82. Sous politique : C311.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Voirie - Signalisation

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Maurice TALAZAC

Jean-Claude GAUDIN